

TVA - PERFECTIONNEMENT


1 jour

DÉJOUER LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles : Réforme de la déclaration de TVA CA3 et réforme de la DEB au 1er janvier 2022

L'exigibilité de la TVA sur les acomptes sur les biens depuis le 1er janvier 2023

DÉTERMINER LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA

- › Les opérations imposables à la TVA, les exonérations et les opérations hors-champ
- › Les cas spécifiques : les débours, les indemnités, les cessions de biens, les livraisons à soi-même

Quiz interactif Kahoot de validation des connaissances

IDENTIFIER ET TRAITER LES CAS D'AUTOLIQUIDATION

- › Les situations d'autoliquidation en France : les déchets, la sous-traitance dans le bâtiment
- › Échanges internationaux et autoliquidation
 - l'autoliquidation automatique des importations depuis le 1er janvier 2022
 - les acquisitions intracommunautaires et prestations de service internationales
 - le traitement des opérations triangulaires

Quiz interactif Kahoot

RESPECTER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES : FACTURES, CA3 ET EMEBI (EX-DEB)

- › Les mentions obligatoires sur les factures
 - mentions relatives à l'autoliquidation
 - mentions relatives aux exonérations de TVA
- › Le traitement des rubriques spécifiques de la CA3
- › La réforme de la CA3 au 1er janvier 2022 : nouvelle codification, nouvelles cases, préremplissage des cases relatives aux importations
- › Identification des situations nécessitant la réalisation d'une EMEBI ou d'une DES
- › La réforme de la DEB au 1er janvier 2022 : le volet statistique ; l'EMEBI et le volet fiscal ; l'état TVA

Cas pratique : remplir une CA3 avec les différents cas d'exonérations territoriales et d'autoliquidation

Remise d'un fichier Excel automatisé avec des cellules commentées et facilitant la réalisation de la déclaration de TVA comprenant des opérations internationales

APPLIQUER LES RÈGLES DE RÉCUPÉRATION DE LA TVA

- › Les règles de fond et de forme du droit à déduction de la TVA
- › Les cas de remise en cause de l'intérêt de l'exploitation
- › Les cas d'exclusion de la récupération de la TVA
- › Focus sur les notes de frais
- › Les reversements et compléments de déduction liés à la cession de certaines immobilisations

IDENTIFIER LES CAS SPÉCIFIQUES D'EXIGIBILITÉ DE LA TVA

- › Rappel : la TVA sur les débits et la TVA sur les encaissements
- › Acomptes et exigibilité de la TVA, la réforme de l'exigibilité des acomptes au 1er janvier 2023
- › L'exigibilité de la TVA pour les acquisitions et prestations intracommunautaires

Quiz interactif Kahoot de validation des acquis

LE CONTRÔLE DE LA DÉCLARATION DE TVA

- › Les principaux contrôles à effectuer

OBJECTIFS

- Déterminer le champ d'application de la TVA.
- Traiter les cas d'autoliquidation de la TVA.
- Etablir les déclarations obligatoires.
- Appliquer les règles de récupération de la TVA.
- Mettre en œuvre le contrôle de la CA3.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation centrée sur les principaux pièges et difficultés de la TVA
- Des fiches « synthèse » sur la TVA des échanges internationaux (cases CA3, mentions sur la facture, nécessité d'une EMEBI ou DES) et les cas d'autoliquidation
- De nombreux quiz interactifs Kahoot permettant de dynamiser la formation et de retenir les règles et les concepts plus facilement
- La remise d'un fichier Excel automatisé avec des cellules commentées et facilitant la réalisation de la déclaration de TVA comprenant des opérations internationales

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Collaborateurs des services comptabilité
Il est nécessaire de maîtriser le mécanisme de la TVA ou d'avoir suivi la formation "Maîtriser l'application de la TVA - Niveau 1" proposée par GERESO

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

990 € HT - Réf : CTA-TVA2

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 18 mars 2024
le 10 juin 2024
le 6 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/